

Procès-verbal du Conseil municipal du 8 juillet 2022

Membres présents : Maryse GRENAT, Cyrille GALLAY, Gilles GRENAT, Jean-Claude DEBUS, Vincent REQUET, André GALLAY, Jérôme HAUTEVILLE

Membres excusés : Antonio MONTES donne pouvoir à Jean-Claude DEBUS, Karen ANCEY donne pouvoir à André GALLAY, Marie-France VIGNES donne pouvoir à Jérôme HAUTEVILLE et Benjamin GRENAT donne pouvoir à Gilles GRENAT.

1- Approbation du compte-rendu de la séance du 3 juin 2022

Vote : **Accord à l'unanimité**

2- Nomination d'un secrétaire de séance : Cyrille GALLAY

Vote : **Accord à l'unanimité**

3- Délibération : 2022 06 01

Redevances d'occupation du domaine public pour les ouvrages de transport et de distribution d'électricité

Madame le Maire demande d'adopter l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux et de distribution d'électricité ou de gaz suite au décret n°2015-334 du 25.03.2015 fixant le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux portant sur des ouvrages de transport ou de distribution d'électricité ou de gaz.

Vote : **Accord à l'unanimité**

4- Délibération : 2022 06 02

Reversement d'une fraction du produit de la taxe d'aménagement à la CCHC

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal des dispositions du code de l'urbanisme relatives à la taxe d'aménagement qui stipule dans l'article L.331-2 que « tout ou partie de la taxe perçue par la commune est reversée au groupement de communes dont elle est membre. »

Le conseil communautaire de la CCHC, par délibération du 10 mai 2022 a décidé de fixer à 10 % le taux de reversement du produit de la taxe perçue par les communes en 2021. Pour la commune de La Forclaz, le montant à reverser en 2022 est de 20.95 €.

Vote : **Accord à l'unanimité**

5- Délibération : 2022 06 03

Modification de la délibération 2021/10/06 relative à la participation à la protection sociale complémentaire

Madame le Maire revient sur la délibération 2021/10/06 relative à la participation à la protection sociale complémentaire versée aux agents par la commune. En effet, depuis le début de l'année 2022, les agents qui ne travaillent pas à temps complet ne perçoivent qu'un prorata de cette participation. De ce fait, une régularisation est nécessaire depuis le 1^{er} janvier 2022.

Les montants nets depuis le 1^{er} janvier 2022 sont les suivants :

	2021	2022
Prévoyance	16.00 €	17.60 €
Mutuelle	21.00 €	23.10 €

Vote : **Accord à l'unanimité**

6- Délibération : 2022 06 04

Déclassement d'un terrain du domaine public vers un terrain du domaine privé

Les parcelles cadastrées OA86 et OA87 situées au hameau de Pombourg ont fait l'objet d'un document d'arpentage pour déterminer la superficie exacte à céder à Madame Natasha RENARD et Monsieur Dimitri HANS qui souhaitent acquérir une partie de ces parcelles. La superficie à céder est de 1a10ca et sa nouvelle référence cadastrale : n°OA2782.

Madame le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de :

- Procéder au déclassement de la parcelle n°OA2782 du domaine public,
- De l'incorporer dans le domaine privé de la commune,
- De vendre la parcelle à Madame Natasha RENARD et Monsieur Dimitri HANS,
- De signer tous les actes et tous les documents en vue de la réalisation de cette

opération

Vote : **Accord à l'unanimité**

7- Délibération : 2022 06 05

Recrutement d'un vacataire pour l'entretien du bâtiment communal (y compris les WC publics)

Madame le Maire demande l'autorisation au conseil municipal :

- De recruter un vacataire pour effectuer l'entretien du bâtiment communal (y compris les WC publics) pour la période du 11 juillet 2022 au 10 juillet 2023
- De fixer la rémunération de chaque vacation sur la base du taux horaire d'un montant brut égal au SMIC en vigueur
- De donner tout pouvoir à Madame le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision

Vote : **Accord à l'unanimité**

8- Informations diverses

- Course cycliste Léman Juniors 2022

En 2021, la CCHC a sponsorisé la deuxième étape du Tour du Léman Junior cycliste qui s'est déroulée entre Reyvroz et Bellevaux-Hirmentaz.

La course sera reconduite pour 2022 selon la formule suivante :

- ✓ Samedi 27 août après-midi : arrivée de la 2ème étape Genève – Bellevaux / Hirmentaz en traversant la Vallée du Brevon depuis Orcier et Reyvroz
- ✓ Dimanche 28 août matin : 3ème étape Bioge – col de Tréchauffé en course de côte
12h51 : Chef-lieu ; 12h57 : Bifurcation vers le chemin des sources ; 12h59 : col du Grand-Taillet ;
13h08 : Arrivée au belvédère de Tréchauffé
- ✓ Dimanche 28 août à 16h : clôture et remise des prix à la salle des fêtes de Revroz

- Point sur les travaux :

Les travaux de la mairie devraient se terminer au plus tard le 29 juillet.

- Mise à jour des bases fiscales : Compte-rendu de la commission urbanisme du 1^{er} juillet 2022.

La CCHC a acheté un logiciel qui permet d'avoir une vision sur les déclarations faites par les habitants concernant les habitations dans chaque village. L'attention a été portée plus particulièrement sur les 13 habitations classées en catégories 7 et 8 (vétustes et inhabitables). 6 devront être signalées à la DGFIP car elles ont été rénovées.

- Compte-rendu succinct de l'assemblée générale de copropriété de l'immeuble « Le Panoramic » qui s'est réunie le 24 juin 2022

1- Le syndic a informé du remboursement d'un trop perçu de charges pour 2021

2- Travaux prévus en 2022 :

Décapage des couloirs et des escaliers

Pose de répartiteurs pour le chauffage dans chaque logement

Diagnostic thermique.

- Accueil de loisirs pour mineurs : La municipalité de La Baume a réuni un représentant de chaque commune du bas de la vallée pour réfléchir à la création d'un centre de loisirs pour mineurs qui pourrait accueillir les enfants le mercredi et les vacances scolaires.

Le projet est actuellement à l'étude.

- Implication du conseil municipal dans l'organisation de la fête de l'alpage le 24 juillet

- Signature de la convention avec la Société d'Economie Alpestre le mardi 19 juillet à Tréchauffé.

9- Questions diverses

- Madame le maire a négocié avec l'entreprise VALOCIME pour la revalorisation de la location des antennes-relais (Les Mottays et Bois brûlé) pour un montant de 15 000 € / an au lieu de 3 517,00 € actuellement. Le Conseil donne un accord de principe.

- Cyrille GALLAY souhaiterait qu'une partie de l'enveloppe prévue initialement pour la remise en état et l'aménagement de la grotte du Cruet (20 000 Euros) soit remise au budget l'année prochaine, pour finaliser ce dossier.

La majorité des membres présents préféreraient que ce travail soit réalisé bénévolement par les membres de l'association de sauvegarde du patrimoine.

André GALLAY quitte la séance à 21h35.

Fin de séance à 21h45

Le Secrétaire,
Cyrille GALLAY

Le Maire,
Maryse GRENAT